



**Parcours professionnel / carrière et rémunération**  
**Rencontre avec Mme la ministre Marylise Lebranchu**  
**10 octobre 2012**

**Déclaration générale de la CGT**

Madame la Ministre,

Cette réunion sur des enjeux tels que les rémunérations et les carrières est, pour la CGT, de la plus haute importance.

Elle l'est d'autant plus que les conditions que connaissent – ou plutôt, subissent – les salariés de la Fonction publique sont absolument injustes et tout à fait préoccupantes.

Nous n'allons pas, une nouvelle fois, dresser un état des lieux détaillé de la situation. Mais, pour bien avoir présent à l'esprit combien celle-ci est dégradée, juste quelques éléments de rappel :

↳ L'augmentation de 2% du SMIC, le 1<sup>er</sup> juillet 2012, a impacté, d'après vos propres chiffres, plus d'1 million d'agents ;

↳ Au bout de 17 ans de carrière, un fonctionnaire recruté en échelle 3 ne peut espérer un gain mensuel net de 26 euros nets.

↳ Un agent recruté dans le Nouvel Espace Statutaire de la catégorie B ne l'est qu'à 2% au-dessus du SMIC.

↳ Et, dans la catégorie A, l'embauche ne se fait plus qu'à 13% au-dessus du SMIC quand elle l'était encore à 75% il y a moins de 30 ans.

Cette réalité désolante et insupportable n'est pas le fruit du hasard : elle est avant tout la conséquence d'années de politiques successives qui, en particulier, ont fait décrocher la valeur du point de l'inflation. Depuis janvier 2000, la perte a aujourd'hui dépassé les 13%. Et, depuis juillet 2010, le comble est dépassé avec le gel pur et simple qui a été imposé.

Il est indispensable qu'une politique en rupture soit mise en œuvre.

Entre les mesures urgentes et le moyen terme, la CGT a de nombreuses revendications qu'elle vous a remises dès le début juillet. Ce n'est pas le moment de les reprendre dans leur intégralité mais, pour nous, il ne saurait être question de faire l'impasse sur une augmentation immédiate de la valeur du point, sur la reconstruction de la grille indiciaire, sur de nouvelles amplitudes de carrière, sur l'intégration dans les traitements des primes ayant un caractère de complément salarial...

De manière concomitante, les systèmes de rémunération à la performance doivent être abandonnés, le jour de carence abrogé sans délai.

Vous nous pardonnerez, Madame La Ministre, de ne pas partager votre appréciation selon laquelle *« avec les organisations syndicales, nous devons travailler et choisir entre des mesures générales ou de meilleures carrières pour les catégories C et B »*.

La CGT refuse de se placer dans cette option qui oppose a priori des réponses toutes aussi indispensables les unes que les autres.

Cette divergence s'explique sans doute par notre désaccord sur les remèdes à mettre en œuvre pour sortir de la crise.

Il ne faut pas compter sur nous pour accompagner une politique de nouvelles réductions des dépenses publiques socialement utiles.

Injuste pour les salariés, un plan d'austérité sera par ailleurs inefficace au plan économique. Comme leurs collègues du privé, les agents de la Fonction publique ne sont en rien responsables de la crise actuelle.

Ils n'ont donc pas à constituer une forme de variable d'ajustement économique.

Puisqu'aujourd'hui, nous parlons de rémunérations, il est bon de souligner que, de 2000 à 2011, l'ensemble des salaires et des primes versé à tous les actifs de la Fonction publique a reculé de 0,7 point dans le PIB, soit environ 14 milliards d'euros et ce, en dépit de la forte contraction des richesses créées depuis 2009.

Augmenter la valeur du point d'indice de 3%, c'est faire rentrer près de 400 millions d'euros supplémentaires de cotisations salariales pour l'assurance maladie. Il n'est pas inutile de la rappeler à l'heure où s'annoncent de grands débats sur le financement de la protection sociale.

Une croissance significative et pérenne, vecteur incontournable pour trouver une véritable issue à la crise, ne saurait être à l'ordre du jour sans relancer la consommation des ménages, qui en constitue le principal moteur. Et ce n'est pas en réduisant le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique qu'on les incitera à consommer davantage.

La CGT veut croire qu'une véritable négociation s'ouvre aujourd'hui.

Si c'est bien le cas, elle y participera avec de nombreuses propositions, tout en redisant que de fortes mesures sont à prendre d'urgence.

Mais, en tout état de cause, elle place d'ores et déjà l'intervention des salariés au cœur de sa démarche.

Le 10 octobre 2012

# Compte-rendu

## Introduction de Mme Lebranchu

### **Droits syndicaux :**

Suite à la réunion difficile du matin au sujet des moyens syndicaux (cf. projet de circulaire en deçà des droits actuels issu de « l'ère Sauvadet »), la ministre souhaite de nouvelles bases, un nouveau climat et d'autres rendez-vous pour régler la situation.

Son objectif est bien d'améliorer le dialogue social.

Elle prévoit un bilan en fin d'année.

### Carrière et rémunération :

Constat partagé d'un essoufflement du dialogue social, les orientations optées par le précédent gouvernement sont insuffisantes.

La méthode utilisée de saupoudrage catégoriel de point d'indice ne sera pas celle choisie par ce gouvernement, de même pour la rémunération individuelle (envisage suppression de PFR).

La ministre souhaite faire un bilan complet exhaustif et sans tabou sur 4 axes :

- Nouvelle perspective de carrière CAT. C ;
- Cibler les mesures catégorielles et leur pertinence réelle ;
- Mobilité entre 3 FP (fusion des corps, spécialité) ;
- Politique indemnitaire.

Elle annonce qu'en matière de rémunération nous serons bien en négociation et non en concertation afin que les organisations syndicales participent réellement au travail qui sera réalisé.

Un diaporama a été diffusé contenant les dates et ordre du jour jusqu'à début janvier 2013.

### **1<sup>er</sup> tour de table sur droits syndicaux :**

L'ensemble des organisations syndicales demande que le travail actuel ne soit pas définitif en particulier avec une circulaire restrictive.

Modification du décret en lui-même doit en tenir compte.

**CGT :** Il faut modifier les points des décrets contestés par l'ensemble des OS. Dans l'attente, il faut une instruction de la Ministre disant clairement qu'il ne saurait y avoir de reculs en matière de droits et de moyens syndicaux.

**Solidaire :** les syndicats non présents dans les instances ne pourront plus travailler, car les droits sont quasi inexistantes pour eux.

**FSU :** discussion sur quelle marge de manœuvre ? Ces discussions seront-elles pour phase transitoire ou définitive ? Demande de réunion avec le cabinet du ministre.

**Mme Lebranchu :** une rencontre avec le cabinet du ministre sur le sujet pour définir l'orientation politique sera mise en place. Il s'agit bien de travailler sur une phase transitoire.

### **Tour de table des organisations syndicales sur rémunération :**

L'ensemble des organisations syndicales a demandé :

- Le retrait définitif du jour de carence ;
- Que l'augmentation du point d'indice soit l'axe principal ;
- Que la catégorie C soit un chantier prioritaire, mais non pas le seul.

**CGT** : voir déclaration.

**CFDT** : accord pour mise en place des bilans, mais avec approche 3 versants (et non que Etat).

Les futures mesures doivent mieux tenir compte des diplômes et qualifications. Mesure catégorie C prioritaire, mais pas au détriment des autres catégories (tenir compte du NES déjà en situation délicate).

La GIPA, mesure signée par CFDT, doit rester une compensation de perte et non un outil de rémunération.

Ne pas oublier la question des seniors et des pensions retraite.

**FO** : demande de stabilité ministérielle pour un réel travail de fond. S'interroge sur les changements prévus entre les 311 mesures RGPP et le 3<sup>ème</sup> acte de la décentralisation.

Des attentes d'avancées avant la fin des négociations sur les mesures d'urgence (point d'indice et 8<sup>ème</sup> échelon, CAT. C).

**UNSA** : ne pas oublier la question des contractuels dans ce travail.

Le toilettage des corps doit aussi se faire sur les missions.

Pas de mesure catégorielle, mais sur l'ensemble de la grille de façon égalitaire.

Demande une mesure socle en matière de régime indemnitaire dans la FPT.

Demande suppression du congé de réorientation pro et prévoir autres mesures.

Réflexion sur aide en début de carrière (aide à l'installation, action sociale).

Retravailler la formation initiale.

Réformer la GRH.

Faire un bilan du NES.

**FSU** : travailler les conditions de travail en parallèle de la rémunération.

Bilan de la RGPP

La réflexion doit se faire en sortant de la logique du mérite et de l'individualisme.

Il faut travailler le début de carrière, mais aussi la fin de carrière qui est aussi problématique.

La mobilité et la formation des agents ne doivent pas être oubliées.

**Solidaire** : demande quelle marge de manœuvre budgétaire, ne pas travailler sans moyens.

Le point d'indice en priorité absolue.

Demande suppression de la PFR.

Quid du travail sur SFT et IR ?

**CFTC** : ok pour contexte budgétaire difficile, mais sur échelonnement et non-restriction de marge de manœuvre.

Outre la CAT. C prioritaire, travailler le B, le A dont le GRAF.

Demande de 50 à 100 points d'augmentation d'indice par échelon pour se considérer en juste rémunération.

Demande un régime indemnitaire égal entre ministères sur la base du plus haut.

Supprimer la PFR en particulier pour les C.

Retraite : intégrer RAFP et encourager les retraites complémentaires comme Préfond.

Ne pas créer de disparité entre FP entre les moyens donnés.

**CGC** : prêt à signer accord gagnant/gagnant si nous sommes bien en négociation et non concertation unilatérale.

Maintenir point d'indice bas, c'est aggraver la situation des jeunes et maintenir les retraites à un niveau bas.

Revenir sur une séparation entre GVT et augmentation du pouvoir d'achat.

Dans la réflexion sur la grille, une prise en compte du vieillissement de la population doit être faite.

Quid du GPEC ?

**FAFPT** : insiste sur les moyens alloués à ce travail. En particulier en lien avec annulation défiscalisation heures supplémentaires.

Situation critique en particulier pour les agents sous le seuil de pauvreté.

PFR antinomique avec la Fonction publique, abrogation à prévoir.

Dans le travail sur mobilité, ne pas oublier celle de FPT vers Etat.

Réflexion à faire sur le temps de travail y compris en cours de vie (modularité en Fonction de la période de sa vie).

**SNPS** : l'amélioration de la formation professionnelle doit être un point approfondi.

La fusion des corps est à prévoir, mais maintenir certaines spécificités.

Pour une réflexion de cette fusion en lien avec autres versant FP.

Attire attention à ce que les établissements hospitaliers aient les compléments de financement permettant la mise en place des nouvelles mesures salariales.

**Mme Lebranchu** :

Cat. C : ok pour un travail prioritaire, mais avec réflexion entre chaque FP (mesure n'a pas le même impact budgétaire à la FPT qu'à la FPE).

Besoin d'un bilan complet avec vision globale, mais aussi vision pour 1 agent type, et ce pour chaque catégorie.

Jour de carence, des études d'impact budgétaire se font sur FPE et FPH mais plus dur à la FPT.

Elle note la convergence de revendications entre toutes les organisations syndicales.

Se concentre sur le bilan qui se doit d'être exhaustif et sans tabou.

**Prochaine réunion le 17 octobre 2012 au matin.**